

BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 18 février 2021 par le conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 21 janvier 2020 et établi avec la volonté de :

- poursuite du désendettement
- maîtrise des dépenses
- de ne pas augmenter la fiscalité
- poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de budgets annexes (eau potable, assainissement, cinéma, portage de repas, lotissement des coteaux de La Sauldre)

2. BUDGET PRINCIPAL

2.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 314 000 €

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 388 769 €. Ce produit est constitué principalement des refacturations entre budgets (91 900 €), de la cantine et l'APS (91 000 €) et des recettes du CMS (80 000 €), de la redevance d'occupation du domaine public pour 34 000 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 1 453 000 € (dotations 2021 montant définitif non connu à ce jour)

Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 588 000 €
- La dotation de solidarité rurale : 545 685 €
- La dotation nationale de péréquation : 90 000 €
- Des allocations compensatrices versées par l'état pour 166 000 €
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 6 000€
-

Les autres produits de gestion courantes sont en grande partie les revenus des immeubles (53 860 €). Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les impôts et taxes s'élèveront à 2 642 680 €, (montant définitif non connu à ce jour)

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes 1 750 000 €
 - Des attributions de compensation 641 000 €
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité et correspondant au produit économique transféré, déduction faite des transferts de charge pour un montant estimé à 89 630 €
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 98 000 €
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 63 250 €

Les Atténuations de charges pour un montant de 45 000 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques

(chiffres arrondis)

| CHAPITRE | BP 2020 | BP 2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 78 000 € | 45 000 € |
| 70 - Produits des services | 448 000 € | 388 770 € |
| 73 - Impôts et taxes | 2 622 000 € | 2 642 680 € |
| 74 - Dotations et participations | 1 412 000 € | 1 453 000 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 120 147 € | 92 740 € |
| 76 - Produits financiers | 0 € | 0 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 6 000 € | 6 500 € |
| 042 - Opérations d'ordre | 62 000 € | 169 900 € |
| 002 – Résultat d'exploitation reporté | 167 853 € | 515 410 € |
| TOTAL | 4 916 000 € | 5 314 000 € |

DEPENSES

(chiffres arrondis)

| CHAPITRE | BP 2020 | BP 2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 220 000 € | 1 180 140 € |
| 012 - Charges de personnel | 2 369 500 € | 2 561 300 € |
| 014 - Atténuation de produits | 8 000 € | 2 300 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 432 210 € | 391 627 € |
| 66 - Charges financières | 102 000 € | 109 233 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 2 000 € | 2 500 € |
| 022 – Dépenses imprévues | 100 500 € | 62 300 € |
| 023 - Virement à l'investissement | 333 290 € | 635 000 € |
| 042 - Opérations d'ordre+ provisions | 348 500 € | 369 600 € |
| TOTAL | 4 916 000 € | 5 314 000 € |

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 1 180 140 € (- 39 860 € par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 2 561 300 €, en progression de 8.7% par rapport au budget 2020. Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Le remplacement au cas par cas des départs à la retraite et agents absents en longue durée.
- La maîtrise indispensable du budget du Centre Municipal de Santé.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits. La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à la CdC Val de Cher Controis (camping et aire de camping-car). L'estimation est de 400 €, et du reversement de la participation de la CPAM pour le centre santé médicale reçu à tort (1 900€)

Les charges de gestion courante s'élèvent à 394 627 € (en diminution de 37 583 par rapport au BP 2020) et prévoit la participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève à 80 090 € décomposée comme suit

- 30 890 € au budget annexe CCAS
- 44 000 € au budget annexe du cinéma
- 5 200 € au budget annexe portage de repas
- Le versement des indemnités aux élus pour 121 900 € (charges comprises)
- Le contingent au service incendie pour 126 237 €
- Les subventions aux associations et autres personnes privées pour 50 000 €.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 109 233 €. Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Un emprunt a été renégocié durant l'année 2020.

Au 31/12/2020 la dette du budget principal s'établi à 3 132 766 € et à 4 027 873 € avec les budgets annexes.

Les charges exceptionnelles pour 1 000 € sont composées de l'achat de dictionnaires (bourses et prix) et de l'annulation de titres émis les exercices précédents.

Virement à l'investissement : 635 000 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Dépenses imprévues : une somme de 62 300 € est inscrite sur ce compte.

2.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 130 000 €

RECETTES

(Chiffres arrondis)

| CHAPITRE | BP 2020 | BP 2021 |
|---------------------------------------|------------------|--------------------|
| 13 - Subventions | 436 002 € | 217 316 € |
| 16 - Emprunts | 1 034 450 € | 609 681 € |
| 10 - FCTVA, taxe d'aménagement | 200 066 € | 133 177 € |
| 165 – Dépôts et cautionnement | 5 000 € | 4 500 € |
| 21- Immobilisations corporelles | 3 900 € | 0 € |
| 27 - Immobilisations financières | 0 € | 0 € |
| 45 – Compte de Tiers | 3 900 € | 0 € |
| 024 - Produits de cession | 2 160 € | 25 000 € |
| 021 – Virement section fonctionnement | 333 290 € | 635 000 € |
| 040 - Dotations aux amortissements | 348 500 € | 369 600 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 45 000 € | 20 000 € |
| 1068 – Excédent de fonctionnement | 969 532 € | 115 726 € |
| TOTAL | 3 381 800 | 2 130 000 € |

Elles sont constituées

- de la dotation aux amortissements: 369 600 €
- du FCTVA: 90 000 €
- de la Taxe d'aménagement: 25 000 €
- du virement de la section de fonctionnement: 635 000 €

DEPENSES

(Chiffres arrondis)

| CHAPITRE | BP 2020 | BP 2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 57 325 € | 16 300 € |
| 204 - Subventions d'équipement | 114 000 € | 26 000 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 390 417 € | 278 141 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 186 000 € | 167 108 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 0 € | 0 € |
| Opération d'équipement (y compris RAR) | 1 029 140 € | 1 040 561 € |
| 10 - Dotations réserves | 2 000 € | 0 € |
| 13 – Subvention investissement | 1 500 € | 0 € |
| 16 - Emprunts | 671 000 € | 313 500 € |
| 020 - Dépenses imprévues | 82 700 € | 0 € |
| 45 – Compte de Tiers | 3 900 € | 0 € |
| 040 - Opération d'ordre | 62 000 € | 169 900 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 45 000 € | 20 000 € |
| 001 – Solde d'exécution reporté | 736 818 € | 98 489 € |
| TOTAL | 3 381 800 € | 2 130 000 € |

Les principaux équipements sont :

Bâtiments communaux : 151 800 €

Voirie : 412 500 €

Eclairage public : 69 700 €

Ecoles / restaurant scolaire : 36 000€

Réhabilitation équipements sportifs : 535 000 €

Cimetière : 45 000 €

Médiathèque : 29 400 €

3. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Budget assainissement | | |
| Fonctionnement | 845 000 € | 845 000 € |
| Investissement | 677 600 € | 677 600 € |

Principaux projets : Modification du système d'extraction des boues.

Budget Eau

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|---|---------------|---------------|
| Budget Adduction eau potable (AEP) | | |
| Fonctionnement | 332 000 € | 332 000 € |
| Investissement | 1 075 000 € | 1 075 000 € |

Principaux projets : mise en place des compteurs de sectorisation, réhabilitation du château d'eau.

Budget Cinéma

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|----------------------|---------------|---------------|
| Budget cinéma | | |
| Fonctionnement | 84 000 € | 84 000 € |
| Investissement | 45 630 € | 45 630 € |

Projet : Climatisation

Budget Portage de repas

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Budget portage de repas | | |
| Fonctionnement | 137 500 € | 137 500 € |
| Investissement | 46 528 € | 46 528 € |

Budget Lotissement

| | Recettes en € | Dépenses en € |
|---|---------------|---------------|
| Budget Lotissement « Les côteaux de la Sauldre » | | |
| Fonctionnement | 540 000 € | 540 000 € |
| Investissement | 394 519.30 € | 394 519.30 € |